



dactys

CATALOGUE DES FORMATIONS



Dispositif Autonomie Coordination Territoriale Yvelines Sud
Association Loi 1901
Siret 911 740 132 00012 – Numéro Agrément Formation 11788572578
18, avenue Dutartre 78150 Le Chesnay-Rocquencourt
Mail : formation@dactys.eu Tel : 01 30 88 88 94

Actualisé le 27 Juillet 2023

La formation et le soutien de tous les soignants, font partie intégrante de la démarche des Dispositifs d'Appui à la Coordination. C'est pourquoi, DACTYS qui est organisme agréé de formation professionnelle continue, propose des programmes de formation qui évoluent et s'enrichissent en fonction de vos attentes.

D'une grande exigence technique et pédagogique, nos formations répondent aux besoins spécifiques de chacun de nos interlocuteurs : professionnels libéraux, bénévoles d'accompagnement, institutionnels des secteurs sanitaire, social, médico-social, associatif.

Notre programme de formation vous propose de nombreuses formules adaptées parfaitement à vos contraintes : formation en groupe ou individuelle, formation sur site. Nos formations peuvent se dérouler dans vos locaux, ou se rapprocher de votre lieu de travail.

Chaque année, nous formons des professionnels qui viennent réfléchir, partager leurs expériences, s'enrichir.

Nos programmes proposent différents niveaux de progression pédagogique : initiation, actualisation et perfectionnement.

Nos formations font l'objet d'une évaluation par questionnaire individuel de satisfaction.

Les programmes sont conçus pour favoriser la progression dans la maîtrise de la fonction.

Notre équipe forte de son expertise reconnue, vous propose des services sur mesure : analyse, conception, organisation de colloques ou de formations.

Une équipe pour vous accueillir, Vous informer, vous inscrire

Une équipe dynamique composée de :

- Directeur et responsable pôle formation
- Equipe pédagogique



L'INTER - LE PARTAGE :

Des formations pour développer ses connaissances, ses compétences, analyser ses pratiques, s'enrichir des expériences partagées en favorisant les rencontres pluridisciplinaires.



L'INTRA - LE SUR-MESURE :

DES SOLUTIONS CO-CONSTRUITES ENSEMBLE !

Certains des programmes de formation proposés peuvent se dérouler au sein de votre établissement pour vos équipes. Nos programmes sont élaborés :

Sur le fond pour être en adéquation avec vos besoins spécifiques (éléments de contexte, choix de l'intervenant, attentes et domaines de compétences des participants...)

Sur la forme : les programmes peuvent se décliner en variant les modalités d'apprentissage.

Les tarifs des formations INTRA varient selon les thèmes et la durée ; chaque demande fait l'objet d'une proposition pédagogique et financière.

Siret 911 740 132 00012 – Numéro Agrément Formation 11788572578

Pour tous renseignements :

Mail : formation@dactys.eu

Tel : 01 30 88 88 94 Fax : 01 30 88 88 91

ILS NOUS ONT FAIT CONFIANCE...

en 2022

HÔPITAUX ET CLINIQUES :

- ▶ Centre Hospitalier de la Mauldre, Jouars-Pontchartrain...

RÉSIDENCES POUR PERSONNES ÂGÉES OU HANDICAPÉES :

- ▶ EHPAD des Cheminots Georges ROSSET, Rambouillet,
- ▶ MAS John Boost, Guyancourt,

AUTRES

- ▶ MSPU, Montigny le Bretonneux...
- ▶ Les professionnels libéraux du groupe Relation d'aide-Réflexions sur ses pratiques

DES FORMATIONS APPRECIÉES PAR NOS PARTICIPANTS

En 2022, nous avons accueilli 114 stagiaires et avons réalisé 488 heures de formation.

Formation interactive ; très importante, permettant des échanges enrichissants structurants, me permettant de gérer mieux les difficultés professionnelles. Formation indispensable pour tous les soignants. De loin, la meilleure formation sur la relation d'aide que j'ai pu avoir ; je l'attends toujours avec impatience. (Relation d'aide)

C'est très bien comme ça ; surtout les aspects très pratiques de prescription. Continuez à vous faire connaître ++ auprès des médecins et IDE libéraux. Aide précieuse (Phase terminale, que faire)

Pluridisciplinarité et qualité des intervenants

Pertinence et intérêt des informations (Prise en charge de la douleur du patient en ambulatoire)

Formateurs de terrain, très à l'écoute et très professionnels. Échanges de qualité, beaucoup de documents très utiles pour ma « boîte à outils » Merci (Soins palliatifs et accompagnement)

L'accès à nos formations est possible dans un délai de 14 jours postérieur à la signature de la convention de formation pour les entreprises et/ou de 15 jours postérieur à la signature d'un contrat de formation permettant le respect du délai de rétractation du client particulier.

L'ensemble de nos formations possèdent des modalités d'évaluations spécifiques, un quizz d'évaluation de vos connaissances dès le premier jour de votre formation afin d'évaluer vos connaissances de base et un dispositif d'évaluation des acquis à la fin de la formation, également sous la forme d'un quizz, afin de valider que vous avez bien acquis les compétences visées.

SOMMAIRE

			Professionnels de santé de proximité	Professionnels exerçant en institution
INTRA		Maitriser la démarche palliative en institutions sanitaires et médico-sociales6		○
		Analyser sa pratique professionnelle face à des situations de fin de vie7		○
		Gérer le deuil.....8		○
INTER	Soins Palliatifs	Soins palliatifs, accompagner sur le lieu de vie.....9	○	
		Accompagnement et soins palliatifs, gérer la mort à domicile10	○	○
		Maîtriser le cadre législatif de la fin de vie.....11	○	○
		Devenir référent soins palliatifs12		○
	Relation soignant-soigné	Pratiquer l'écoute active. Relation d'aide. Niveau I13	○	○
		Pratiquer l'écoute active. Relation d'aide. Niveau II14	○	○
Pratiquer l'écoute active. Relation d'aide. Niveau III15		○	○	

INSCRIPTIONS

L'intra sur-mesure, sur site	16
Demande de formation sur-mesure, sur site	17
Conditions générales de vente	18
Procédure d'accueil -Candidat Handicap	19
Bulletin d'inscription	20
Règlement intérieur	21

Maitriser la démarche palliative en Institutions sanitaires et médico-sociales

SENSIBILISER ET FORMER.

Nous mettons en place avec vous, un programme de formation personnalisé dans le cadre de la démarche palliative, des fondamentaux aux formations spécifiques.

OBJECTIFS

- Acquérir des compétences à l'accompagnement des personnes en soins palliatifs, savoir définir les Soins Palliatifs, comprendre la démarche et les ressources existantes,
- Répondre de façon adaptée aux besoins spécifiques des patients et des familles. Reconnaître les différents types de douleurs, les évaluer et les traitements antalgiques,
- Reconnaître et gérer les symptômes d'inconfort. Effectuer des soins de confort en Soins Palliatifs,
- Comprendre le fonctionnement du travail en équipe et l'accompagnement,
- Appréhender la mort et le deuil.



DATES à Définir



Etablissement d'accueil



1 650 € par jour

Groupe de 12 à 15 personnes



2 jours

01 30 88 88 94 – formation@dactys.eu

Prérequis

Compétences professionnelles relatives
à la fonction exercée

CONTENU

Cadre général des soins palliatifs

Définition,
Clarification du vocabulaire,
Principes éthiques,
Structures,
Organisations des Soins Palliatifs...

Règlementation de la fin de vie.

Approche de la loi, personne de confiance, directives anticipées....

Douleur et symptômes d'inconfort.

- Douleur physique : définition, physiopathologie, outils d'évaluations et traitements,
- Les symptômes d'inconfort : la souffrance, l'inconfort,
- L'alimentation, l'hydratation...

Place de chacun dans la prise en charge palliative.

Fonctionnement et rôle de chacun, l'équipe pluridisciplinaire, le partage des informations, le secret professionnel...

La fin de vie, la mort, le deuil.

La phase terminale, la mort et ses rites, les différentes phases du deuil...

INTRA

Public

Tout professionnel de santé travaillant en institution sanitaire et médico-sociale.

Méthodes pédagogiques

Pédagogie interactive alternant :

- Apports théoriques,
- Ateliers pratiques, mises en situation (jeu de rôles), étude de cas cliniques,
- Travaux en sous-groupe pluriprofessionnel,
- Evaluation de la formation.

Intervenants

Médecin, infirmière, psychologue, ayant une compétence de formateur et une pratique courante des soins palliatifs.

Analyser sa pratique professionnelle face à des situations de fin de vie

Vous êtes confrontés à des situations complexes, des situations de fin de vie. Vous vous interrogez sur certaines décisions, vous souhaitez développer vos compétences pour aborder les difficultés professionnelles au quotidien et réfléchir sur vos pratiques.

OBJECTIFS

- Mener une analyse réflexive sur sa pratique afin de réduire les difficultés induites par l'angoisse et les situations de blocage liées à l'accompagnement à la fin de vie,
- Apprendre à confronter les points de vue, afin de mieux aborder certaines problématiques.

CONTENU

Analyser sa pratique :

- Réflexion sur ses pratiques, en groupe maximum de 15 personnes.
- Echanges à partir de cas cliniques ou de situations présentés par les participants, retentissement individuel et au sein des institutions.
- Analyse des retentissements individuels et collectifs.
- Précision sur le cadre théorique et les processus.
- Travail sur les émotions.
- Mise en place d'une réflexion éthique.

INTRA



DATES à définir

Établissement d'accueil

500 €
par séance

2 heures

Groupe de 12 à 15 personnes

01 30 88 88 94 – formation@dactys.eu

Méthodes pédagogiques

Pédagogie interactive alternant :

- Analyse de situation : étude de cas cliniques vécus par les stagiaires,
- Travaux en sous-groupe pluriprofessionnel,
- Evaluation de la formation.

Prérequis

Compétences professionnelles relatives à la fonction exercée

Public

La formation s'adresse à tout professionnel du domaine sanitaire et médico-social dans le cadre d'un accompagnement en fin de vie.

Intervenants

Psychologue clinicienne ayant une pratique en Soins Palliatifs.

Gérer le deuil

La mort est souvent source d'angoisse car elle nous renvoie à notre propre finitude. Parfois entourée de non-dits et de fantasmes, elle touche l'intime. Comprendre les mécanismes du deuil et réfléchir sur les besoins de rites, permettront aux professionnels de mieux accompagner cette période complexe.

OBJECTIFS

- Appréhender les différentes situations de deuil dans toute leur complexité afin d'apporter les réponses adaptées.

CONTENU ♦ 1 jour

Le deuil :

Définition, les étapes du mourir, les phases du deuil.

Deuil complexe et/ou pathologique :

Processus psychiques, mécanismes de défense, accompagnement et besoins spirituels.

Aspects communautaires et sociaux : les rituels et leur fonction :

Gestes et rites culturels et religieux autour de la maladie et de la mort.

Le deuil des soignants.

La souffrance des soignants et sa prévention, les besoins de rituels.

INTRA



 **DATES à définir**

 **Etablissement d'accueil**

 **1 650**
par jour

 **1 jour**

01 30 88 88 94 – formation@dactys.eu

Prérequis

Compétences professionnelles relatives à la fonction exercée

Public

Tout professionnel de santé travaillant en institution sanitaire et médico-sociale.

Méthodes pédagogiques

Pédagogie interactive alternant :

- Apports théoriques,
- Ateliers pratiques, vidéos,
- Étude de situations,
- Evaluation de la formation.

Intervenants

Médecin, infirmière, psychologue, ayant une compétence de formateur et une pratique courante des soins palliatifs.

Soins Palliatifs

Accompagner sur le lieu de vie

Vous êtes confrontés à des situations de fin de vie, vous accompagnez vos patients et leurs proches sur leur lieu de vie et souhaitez approfondir vos compétences et vos pratiques en soins palliatifs.

OBJECTIFS

- Acquérir des compétences à l'accompagnement des personnes en soins palliatifs, savoir définir les Soins Palliatifs, comprendre la démarche et les ressources existantes,
- Répondre de façon adaptée aux besoins spécifiques des patients et des familles. Reconnaître les différents types de douleurs, les évaluer et les traiter adéquatement,
- Reconnaître et gérer les symptômes d'inconfort. Effectuer des soins de confort en Soins Palliatifs,
- Comprendre le fonctionnement du travail en équipe et l'accompagnement,
- Appréhender la mort et le deuil.

CONTENU

Cadre général des soins palliatifs

Définition, principes éthiques, législation, structures et organisation des soins palliatifs.

La douleur

Définition de la douleur, les voies anatomiques, la physiologie de la douleur et de la nociception, les différents types de douleur, les outils d'évaluation, les traitements médicamenteux et non médicamenteux.

Symptômes d'inconfort

Les différents symptômes et leurs traitements. La souffrance morale, la problématique de l'alimentation, l'hydratation.

La phase terminale : pré agonie, agonie

Conduites à tenir et prescriptions utiles.

Implication et limites professionnelles, l'accompagnement en équipe pluridisciplinaire

La « juste distance », le lien avec les familles, fonctionnement et le rôle de chacun, le partage des informations.

Partage des expériences en groupe de parole

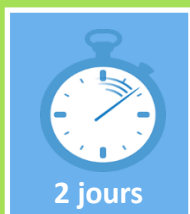
DATES à définir



Locaux :
Etablissements
des stagiaires



500 €
par stagiaire



2 jours

01 30 88 88 94 – formation@dactys.eu

Prérequis

Compétences professionnelles relatives
à la fonction exercée

Public

Tout professionnel de santé
travaillant en EHPAD.

Méthodes pédagogiques

Pédagogie interactive alternant :

- Apports théoriques,
- Ateliers pratiques, mises en situation (jeu de rôles), études de cas cliniques,
- Travaux en sous-groupe pluriprofessionnel,
- Evaluation de la formation.

Intervenants

Médecin, infirmière, psychologue, ayant une compétence de formateur et une pratique courante des soins palliatifs.

Accompagnement et soins palliatifs

Gérer la mort à domicile

Cette formation peut se réaliser en intra.

Elle s'adresse plus particulièrement aux professionnels exerçant le métier d'aide à domicile auprès de personnes en fin de vie.

OBJECTIFS

- Acquérir des compétences à l'accompagnement des personnes en soins palliatifs, savoir définir les Soins Palliatifs, comprendre la démarche et les ressources existantes,
- Répondre de façon adaptée aux besoins spécifiques des patients et des familles. Reconnaître les différents types de douleurs, les évaluer et les traitements antalgiques,
- Reconnaître et gérer les symptômes d'inconfort. Effectuer des soins de confort en Soins Palliatifs,
- Comprendre le fonctionnement du travail en équipe et l'accompagnement,
- Appréhender la mort et le deuil.



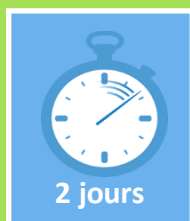
DATES à définir



Locaux :
Etablissements
des stagiaires



600 €
par stagiaire



2 jours

01 30 88 88 94 – formation@dactys.eu

Prérequis

Compétences professionnelles relatives
à la fonction exercée

Public

Aide-ménagères, auxiliaires de vie, gardes-malade, employés de maison, agents de convivialité.

Méthodes pédagogiques

Pédagogie interactive alternant :

- Apports théoriques,
- Ateliers pratiques, mises en situation (jeu de rôles), vidéos,
- Travaux en sous-groupe pluriprofessionnel,
- Evaluation de la formation.

Intervenants

Médecin, infirmière, psychologue, ayant une compétence de formateur et une pratique courante des soins palliatifs.

CONTENU

Cadre général des soins palliatifs

Définition, clarification du vocabulaire, principes éthiques

Exposé sur la douleur physique, la douleur morale, les symptômes d'inconfort

Les différents types de douleur, l'évaluation et les traitements, l'angoisse, la dépression et la quête de sens. Repérage et conduites tenir

Ateliers pratiques

La toilette de la personne en fin de vie, l'alimentation, l'hydratation

L'équipe pluridisciplinaire à domicile

Fonctionnement et rôle de chacun, rôle de l'aide à domicile, importance du secret professionnel

Limites et implication professionnelle

La souffrance des soignants, la juste distance, la relation d'aide

La fin de vie, la mort et le deuil

Les mécanismes de défense, les étapes du deuil, les rites

Groupe de paroles et partage d'expériences

INTER

Maitriser le cadre législatif de la fin de vie

Vous accompagnez des personnes en fin de vie, il est indispensable de connaître les dispositions légales encadrant vos pratiques.

OBJECTIFS

- S'approprier la loi dite « Claeys-Leonetti » relative aux droits des malades et la fin de vie et de la loi du 6 février 2016 créant de nouveaux droits,
- Identifier les axes à mettre en œuvre dans sa pratique d'accompagnement des personnes en fin de vie à partir de l'analyse de ces lois.
- Mettre en place des procédures légales.
- Mettre en place la démarche palliative.

CONTENU ♦ 3 modules de 2 heures

Présentation générale de la loi

Le cadre de la loi, son contexte, son évolution.

Clarification du vocabulaire

Soins palliatifs, obstination déraisonnable, fin de vie, euthanasie, suicide assisté, double effet.

Limitation et arrêt des thérapeutiques

Quand et pourquoi prendre cette décision.

Directives anticipées

Comment et pourquoi établir les directives anticipées.

Personne de confiance

Comment la désigner, son rôle.

Collégialité de la décision et traçabilité

Les procédures légales.

Sédation

Conduite à tenir.

INTER

DATES à définir

Etablissements des stagiaires

300 €
par stagiaire

3*2
heures

01 30 88 88 94 – formation@dactys.eu

Prérequis

Compétences professionnelles relatives à la fonction exercée

Public

Tout professionnel de santé travaillant en institution sanitaire et médico-sociale.

Méthodes pédagogiques

Pédagogie interactive alternant :

- Apports théoriques du cadre législatif,
- Cas pratiques de cas cliniques.

Intervenants

Médecin, infirmière, ayant une compétence de formateur et une pratique courante des soins palliatifs.

Devenir Référent soins palliatifs pour les institutions sanitaires et médico-sociales

Vous souhaitez favoriser la démarche palliative dans votre institution par la mise en place d'un Référent.

OBJECTIFS

- Savoir accompagner des personnes en fin de vie et répondre à leurs besoins spécifiques, Reconnaître les différents types de douleurs, les évaluer et les traitements antalgiques,
- Reconnaître et gérer les symptômes d'inconfort,
- Effectuer des soins de confort en Soins Palliatifs,
- Acquérir des connaissances nécessaires à l'application de la loi,
- Développer ses compétences de coordination et de formation, ses capacités d'écoute.

CONTENU

Compétence en soins palliatifs

Apports théoriques sur l'accompagnement et les soins palliatifs, les besoins spécifiques de la fin de vie pour les patients et leurs familles, pour les professionnels, le projet de soins.

Connaissances législatives

L'application de la loi, les droits des malades, la Loi Léonetti, Claeys-Leonetti...

Pratiques des soins

Apports théoriques et temps d'observation.

Compétences de coordination

Se situer dans sa place de référent, l'écoute relationnelle, les ressources à mobiliser.

Compétences de formation

La posture d'accompagnement, la transmission des savoirs, l'animation de groupe.

Relation d'aide

Action transversale.

Relation d'aide par le toucher massage

Comment communiquer autrement.

INTER



Mars à décembre 2019

Etablissements des stagiaires

1650 € par personne

10 jours + 5 jours d'observation

01 30 88 88 94 – formation@dactys.eu

Prérequis

Compétences professionnelles relatives à la fonction exercée

Public

Tout professionnel de santé du milieu médico-social ou sanitaire désirant être référent en soins palliatifs au sein de son institution.
8 à 12 participants.

Méthodes pédagogiques

Pédagogie interactive alternant :

- Apports théoriques et méthodologiques,
- Étude de situations apportées par les participants et formateurs, jeu de rôles,
- Mise en situation professionnelle lors d'un stage pratique.

Intervenants

Médecin, infirmière, psychologue, ayant une pratique des soins palliatifs et une compétence de formateur. Psychosociologue ayant une compétence de formateur à l'écoute et à la relation, en individuel et pour des groupes.

Pratiquer l'écoute active

Relation d'aide - Niveau I (initiation)

Vous souhaitez développer votre relation d'aide avec vos patients, votre pratique de l'écoute, en appréhendant des outils de communication.

OBJECTIFS

- Améliorer la pratique des entretiens réalisés dans le cadre professionnel qu'il s'agisse de l'accompagnement du malade ou de sa famille.

CONTENU

L'entretien

L'identification et la mise en œuvre des attitudes et les étapes propres à l'accompagnement souhaité par le malade aux différentes phases de son évolution.

Le cadre théorique et les processus.

Le travail sur ses résonances émotionnelles devant certaines situations afin d'être plus à l'aise dans son rôle d'accompagnement des demandes.

L'approche rationnelle, sémantique et intuitive : entendre la demande de l'autre à travers les mots.

La reformulation

Inviter à la parole, inviter une personne à formuler ce qui est important, difficile, ce qu'elle a besoin de dire, en prenant en compte son état émotionnel.

La juste place, la bonne distance

Le cadre spatiotemporel

INTER



DATES à définir

Locaux :
Etablissements des stagiaires

500 €
par personne

4 jours

01 30 88 88 94 – formation@dactys.eu

Prérequis

Compétences professionnelles relatives à la fonction exercée

Public

Toute personne impliquée dans le Réseau de Santé et en recherche d'une formation pratique et théorique à la relation d'aide par l'écoute. Cette formation s'adresse plus particulièrement aux médecins, infirmières, masseur kinésithérapeute, pharmaciens, assistantes sociales ainsi qu'au personnel administratif.

Méthodes pédagogiques

Le travail se fera à partir des situations apportées par les participants. Mise en situation, jeux de rôle, conseil de groupe. Apport théorique. Le travail se réalise dans le respect du rythme et de la parole.

Intervenants

Psychosociologue ayant une compétence de formateur à l'écoute et à la relation dans le soin, en individuel et pour des groupes.

Pratiquer l'écoute active

Relation d'aide - Niveau II (perfectionnement)

Vous souhaitez vous perfectionner dans la relation d'aide, la pratique de l'écoute et avez déjà participé à la formation Niveau I.

OBJECTIFS

- Perfectionner la pratique des entretiens. Approfondir l'identification et la mise en œuvre des attitudes et les étapes propres à l'accompagnement,
- Poser le cadre théorique,
- Permettre aux professionnels de nommer et comprendre ce qui se joue dans les situations vécues auprès des patients et de leur famille.
- Apprendre à travailler sur ses résonances émotionnelles.

CONTENU

Perfectionnement du Niveau I

L'entretien

L'identification et la mise en œuvre des attitudes et les étapes propres à l'accompagnement souhaité par le malade aux différentes phases de son évolution.

Le cadre théorique et les processus.

Le travail sur ses résonances émotionnelles devant certaines situations afin d'être plus à l'aise dans son rôle d'accompagnement des demandes.

L'approche rationnelle, sémantique et intuitive : entendre la demande de l'autre à travers les mots.

La reformulation

Inviter à la parole, inviter une personne à formuler ce qui est important, difficile, ce qu'elle a besoin de dire, en prenant en compte son état émotionnel.

La juste place, la bonne distance

Le cadre spatiotemporel.

Prérequis

Compétences professionnelles relatives à la fonction exercée.
Avoir suivi la formation relation d'aide Niveau I

INTER



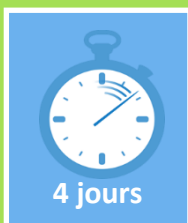
DATES à définir



Locaux :
Etablissements des
stagiaires



500 €
par personne



4 jours

01 30 88 88 94 – formation@dactys.eu

Public

Cette formation s'adresse plus particulièrement aux médecins, Infirmières, masseurs kinésithérapeutes, pharmaciens, assistantes sociales ainsi qu'au personnel administratif, ayant suivi le niveau I.

Méthodes pédagogiques

Le travail se fera à partir des situations apportées par les participants.
Mise en situation, jeux de rôle.
Apport théorique.
Le travail se réalise dans le respect du rythme et de la parole.

Intervenants

Psychosociologue ayant une compétence de formateur à l'écoute et à la relation dans le soin auprès de médecins, psychologues et paramédicaux, en individuel et pour les groupes.

Pratiquer l'écoute active

Relation d'aide - Niveau III

Vous souhaitez poursuivre le travail autour de l'entretien et la relation d'aide.

OBJECTIFS

- Permettre aux professionnels de réfléchir ensemble à partir de leurs pratiques afin de développer son écoute,
- Apprendre à travailler sur ses résonances émotionnelles,
- Bénéficier des lectures multiples d'un groupe pour voir autrement une situation et mieux sentir comment infléchir son approche relationnelle.

CONTENU

Réflexions sur ses pratiques

L'entretien

L'identification et la mise en œuvre des attitudes et les étapes propres à l'accompagnement souhaité par le malade aux différentes phases de son évolution.

Le cadre théorique et les processus.

Le travail sur ses résonances émotionnelles devant certaines situations afin d'être plus à l'aise dans son rôle d'accompagnement des demandes.

L'approche rationnelle, sémantique et intuitive : entendre la demande de l'autre à travers les mots.

La reformulation

Inviter à la parole, inviter une personne à formuler ce qui est important, difficile, ce qu'elle a besoin de dire, en prenant en compte son état émotionnel.

La juste place, la bonne distance

Le cadre spatiotemporel.

Prérequis

- Compétences professionnelles relatives à la fonction exercée.
- Avoir suivi la formation relation d'aide Niveau I et perfectionnement

INTER



Mars et Octobre



Locaux :
Etablissements des stagiaires



500 €
par personne



4 jours

01 30 88 88 94 – formation@dactys.eu

Public

Tout professionnel de santé ayant suivi les formations : « L'entretien : pratique de l'écoute, relation d'aide » initiation et perfectionnement.

Méthodes pédagogiques

Le travail se fera à partir des situations apportées par les participants. L'éclairage des aspects complexes s'appuiera sur des référents théoriques et les lectures complémentaires des membres du groupe. Le travail se réalise dans le respect du rythme et de la parole de chacun.

Intervenants

Psychosociologue ayant une compétence de formateur à l'écoute et à la relation dans le soin auprès de médecins, psychologues et paramédicaux, en individuel et pour les groupes.

L'intra

SUR MESURE, SUR SITE

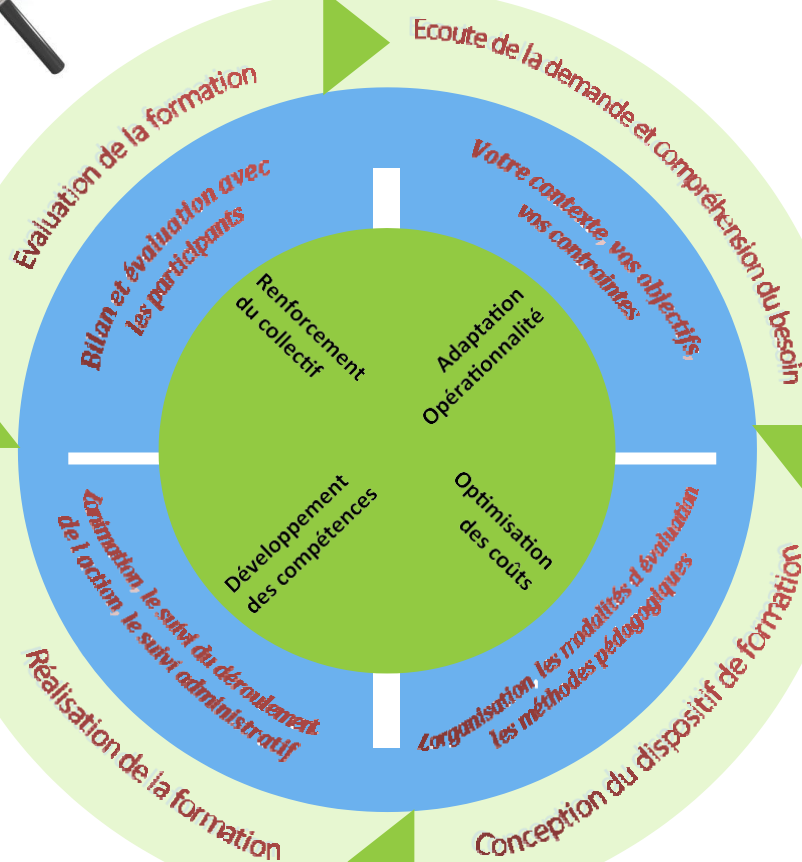
Analyse,
rapport d'évaluation



Questionnaires
de satisfaction

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- ▶ Feuilles de présence
- ▶ Questions orales ou écrites (QCM)
- ▶ Mises en situation
- ▶ Formulaire d'évaluation de la formation



Choix du formateur,
devis



Co-rédaction du projet,
conventionnement

DEMANDE DE FORMATION SUR-MESURE, SUR SITE

Vous avez un projet de formation, nous construisons avec vous une réponse adaptée

**A retourner par mail formation@dactys.eu ou fax au 01 30 88 88 91
ou par courrier à DACTYS – 18, avenue Dutartre – 78150 LE CHESNAY**

Siret 911 740 132 00012 – Numéro Agrément Formation 11788572578

Nom de l'établissement :

Adresse :

Code postal : **Ville :**

Tél. : **Fax :** **Email :**

Organisme gestionnaire :
(si différent)

Secteur d'activité :

Public accueilli :

Nom et fonction du demandeur :

Nom du directeur(trice) :

Thème d'intervention souhaité :

.....

.....

Public visé par la formation :
(fonctions et nombre de personnes)

Situation ou problématique à l'origine de la demande :

.....

.....

Objectifs et contenus de formation attendus :

.....

.....

Nombre de jours souhaités : **Lieu de formation :**

Période de réalisation envisagée :
(précisez vos contraintes)

Autres éléments d'information :

.....

.....

Conditions générales des prestations de formation

Inscription

L'inscription peut être effectuée par courriel, par fax ou par courrier postal en nous renvoyant le « bulletin d'inscription » dûment rempli et signé.

L'inscription doit être accompagnée du règlement, par chèque ou par virement.

À réception de l'inscription, un « accusé de réception » est envoyé par courriel. Puis, au plus tard 2 semaines avant le démarrage de la formation, le stagiaire reçoit une « convocation » ainsi que les modalités pratiques.

Tarif des formations « INTER* »

Pour les formations « INTER », les prix sont indiqués net et par personne. Ils comprennent l'intervention du formateur, les documents pédagogiques, les frais administratifs, les locaux à l'exception des frais de restauration.

Tout stage ou cycle suivi partiellement est dû dans sa totalité.

Annulation ou report du fait du centre de formation

Le centre de formation se réserve le droit d'annuler ou de reporter un stage de formation en « INTER » lorsque les conditions de réalisation du stage ne sont pas réunies.

L'annulation ou le report est signifié aux personnes inscrites, ainsi qu'au responsable formation de l'établissement, au plus tard deux semaines avant le début du stage, par téléphone et confirmé par courriel. Le remboursement intégral de la formation est effectué à l'établissement.

Aucune indemnité n'est due au stagiaire du fait de l'annulation ou du report du stage.

Annulation du fait du stagiaire

Toute annulation a des conséquences préjudiciables du fait des frais qui ont été engagés par le centre de formation.

Annulation avant le début de la formation

Toute annulation d'inscription doit impérativement être signifiée par écrit (courriel ou fax).

À défaut, la totalité du coût de la formation est facturée.

Si l'annulation de l'inscription intervient au plus tard 10 jours avant le début de la formation, celle-ci n'entraînera aucune facturation et un remboursement du règlement sera effectué.

Si l'annulation de l'inscription intervient moins de 10 jours avant le début de la formation, 30 % du coût total de la formation seront facturés à l'établissement.

Le remplacement par une autre personne est accepté.

Non-participation à la formation sans annulation d'inscription préalable

La totalité du coût de la formation est facturée à l'établissement, sauf en cas d'empêchement majeur et exceptionnel signalé par écrit dans les 24 heures. Dans ce cas, 30 % du coût total de la formation seront facturés à l'établissement.

Facturation

À l'issue de la formation l'établissement reçoit une « facture acquittée » et « l'attestation de présence ». La facture vaut « convention ».

Une convention est établie pour les cycles longs.

En cas de facturation à un organisme collecteur, le bulletin d'inscription doit préciser l'adresse de l'OPCA.

Formation en « INTRA »

Les demandes de formation en « INTRA » donnent lieu à l'élaboration d'une proposition de formation sur-mesure et à un devis personnalisé ajusté selon les caractéristiques du projet de formation.

Responsabilité

Pendant la durée de la formation, les stagiaires sont couverts par la responsabilité civile de leur établissement d'origine.

Litige

Toute inscription vaut acceptation sans réserve des conditions générales détaillées ci-dessus.

Si une contestation ou un différend ne peut être réglé à l'amiable, le Tribunal de Grande Instance concerné sera seul compétent pour se prononcer sur le litige.

**Les formations « INTER » réunissent des participants venant de différents établissements.*

Procédure d'accueil Candidat handicap

DACTYS en tant qu'organisme de formation s'engage à accueillir les personnes handicapées en formation sans discrimination, et de garantir l'égalité des droits et des chances des personnes handicapées, pour accéder à la formation et à la qualification, mais aussi pour leur permettre de valider leur parcours.

Afin que l'accueil de ces profils puisse se faire dans les meilleures conditions, DACTYS a mis en place une procédure dédiée à l'accompagnement d'un candidat en situation de handicap.

Dès sa candidature, un candidat en situation de handicap est identifié.

Lors de l'entretien avec le chargé d'admission de DACTYS, celui-ci demande si un des candidats est en situation de handicap et si oui, et s'il y a nécessité d'adapter le parcours pédagogique en fonction du handicap du candidat.

Si le candidat en situation de handicap spécifie qu'il y aura besoin d'adapter le parcours il est indispensable de lui préciser que pour compenser le handicap en formation, et donc apporter une réponse individualisée et adaptée, implique notamment de procéder à l'adaptation des cursus, des méthodes et des outils pédagogiques en mobilisant un réseau de partenaires ce qui demande du temps.

A titre informatif une démarche d'adaptation du cursus selon le handicap peut prendre entre 1 mois et 6 mois en fonction du cursus.

Le référent handicap

Dès qu'un candidat en situation de handicap confirme son inscription, le référent handicap rentre en contact avec lui afin de mettre en place le début de la procédure d'adaptation du parcours.

Le référent handicap est chargé de contacter [les partenaires](#) afin de tout mettre en œuvre pour adapter le cursus au handicap du candidat.

Bulletin d'inscription

A retourner par mail à formation@dactys.eu ou fax au 01 30 88 88 91
ou par courrier à DACTYS – 18, avenue Dutartre – 78150 LE CHESNAY

Dans le cadre du respect du RGPD, vous disposez de droits d'accès, de rectification de vos données personnelles, qui ont été confiées à DACTYS dans le cadre de l'inscription de votre institution. Vous pouvez exercer vos droits en contactant DACTYS à : contact@dactys.eu

INTITULE DU STAGE :

Date(s) :

Lieu Coût du stage € par personne

L'ÉTABLISSEMENT

Nom de l'établissement :

Adresse :

Téléphone : Mail :

NOM DU RESPONSABLE FORMATION :

Mail du responsable formation :

Mail du service comptabilité :

LE(S) STAGIAIRES

Nom : Nom :

Prénom : Prénom :

Fonction : Fonction :

Adresse mail : Adresse mail :

Obligatoire, à écrire très lisiblement

Obligatoire, à écrire très lisiblement

REGLEMENT

Par chèque bancaire à l'ordre de DACTYS

Par virement bancaire

Pour faciliter les rapprochements bancaires, merci de mentionner sur les avis de virement et les talons de chèque :

Le nom du/des stagiaire(s) L'intitulé de la formation La date de la formation

Par Organisme Paritaire Collecté Agrée (O.P.C.A.)

Dénomination :

Adresse :

CONDITIONS GENERALES DES PRESTATIONS DE FORMATION

En signant ce bulletin d'inscription, j'accepte les conditions de prestations de formation dont j'ai pris connaissance, telles qu'elles sont définies dans le catalogue formation de DACTYS. Ces conditions sont aussi disponibles sur simple demande auprès de la Direction de la Formation de DACTYS.

Le

Signature du Directeur et cachet de l'établissement

Règlement intérieur

Article 1 :

Personnel assujetti :

Le présent règlement s'applique à tous les stagiaires. Chaque stagiaire est censé accepter les termes du présent contrat lorsqu'il suit une formation dispensée par (nom de l'organisme).

Article 2 :

Conditions générales :

Toute personne en stage doit respecter le présent règlement pour toutes les questions relatives à l'application de la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité, ainsi que les règles générales et permanentes relatives à la discipline.

Article 3 :

Règles générales d'hygiène et de sécurité :

Chaque stagiaire doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant, en fonction de sa formation, les consignes générales et particulières de sécurité en vigueur sur les lieux de stage, ainsi qu'en matière d'hygiène.

Toutefois, conformément à l'article R.6352-1 du Code du Travail, lorsque la formation se déroule dans une entreprise ou un établissement déjà doté d'un règlement intérieur, les mesures d'hygiène et de sécurité applicables aux stagiaires sont celles de ce dernier règlement.

Par ailleurs, les stagiaires envoyés en entreprise dans le cadre d'une formation, sont tenus de se conformer aux mesures d'hygiène et de sécurité fixées par le règlement intérieur de l'entreprise.

Article 4 :

Maintien en bon état du matériel :

Chaque stagiaire a l'obligation de conserver en bon état le matériel qui lui est confié en vue de sa formation. Les stagiaires sont tenus d'utiliser le matériel conformément à son objet : l'utilisation du matériel à d'autres fins, notamment personnelles est interdite.

Suivant la formation suivie, les stagiaires peuvent être tenus de consacrer le temps nécessaire à l'entretien ou au nettoyage du matériel.

Article 5 :

Utilisation des machines et du matériel

Les outils et les machines ne doivent être utilisés qu'en présence d'un formateur et sous surveillance.

Toute anomalie dans le fonctionnement des machines et du matériel et tout incident doivent être immédiatement signalés au formateur qui a en charge la formation suivie.

Article 6 :

Consigne d'incendie :

Les consignes d'incendie et notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichés dans les locaux de l'organisme de manière à être connus de tous les stagiaires.

Des démonstrations ou exercices sont prévus pour vérifier le fonctionnement du matériel de lutte contre l'incendie et les consignes de prévention d'évacuation. (sur ce point particulier, voir les articles R.4227 -28 et suivants du Code du Travail)

Article 7 :

Accident :

Tout accident ou incident survenu à l'occasion ou en cours de formation doit être immédiatement déclaré par le stagiaire accidenté ou les personnes témoins de l'accident, au responsable de l'organisme.

Conformément à l'article R 6342-3 du Code du Travail, l'accident survenu au stagiaire pendant qu'il se trouve dans l'organisme de formation ou pendant qu'il s'y rend ou en revient, fait l'objet d'une déclaration par le responsable du centre de formation auprès de la caisse de sécurité sociale.

Article 8 :

Boissons alcoolisées :

Il est interdit aux stagiaires de pénétrer ou de séjourner en état d'ivresse dans l'organisme ainsi que d'y introduire des boissons alcoolisées.

Article 9 :

Accès au poste de distribution des boissons :

Les stagiaires auront accès au moment des poses fixées aux postes de distribution de boissons non alcoolisées, fraîches ou chaudes.

Article 10 :

Interdiction de fumer :

En application du décret n° 92-478 du 29 mai 1992 fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif, il est interdit de fumer dans les salles de cours et dans les ateliers.

Article 11 :

Horaires - Absence et retards

Les horaires de stage sont fixés par la Direction ou le responsable de l'organisme de formation et portés à la connaissance des stagiaires soit par voie d'affichage, soit à l'occasion de la remise aux stagiaires du programme de stage. Les stagiaires sont tenus de respecter

ces horaires de stage sous peine de l'application des dispositions suivantes :

- En cas d'absence ou de retard au stage, les stagiaires doivent avertir le formateur ou le secrétariat de l'organisme qui à en charge la formation et s'en justifier. Par ailleurs, les stagiaires ne peuvent s'absenter pendant les heures de stage, sauf circonstances exceptionnelles précisées par la Direction ou le responsable de l'organisme de formation de l'organisme.
- Lorsque les stagiaires sont des salariés en formation dans le cadre du plan de formation, l'organisme doit informer préalablement l'entreprise de ces absences. Toute absence ou retard non justifié par des circonstances particulières constitue une faute passible de sanctions disciplinaires.
- En outre, pour les stagiaires demandeurs d'emploi rémunérés par l'État ou une région, les absences non justifiées entraîneront, en application de l'article R 6341-45 du Code du Travail, une retenue de rémunération proportionnelle à la durée des dites absences.

Par ailleurs, les stagiaires sont tenus de remplir ou signer obligatoirement et régulièrement, au fur et à mesure du déroulement de l'action, l'attestation de présence, et en fin de stage le bilan de formation ainsi que l'attestation de suivi de stage.

Article 12 :

Accès à l'Organisme :

Sauf autorisation expresse de la Direction ou du responsable de l'organisme de formation, les stagiaires ayant accès à l'organisme pour suivre leur stage ne peuvent :

- Y entrer ou y demeurer à d'autres fins ;
- Y introduire, faire introduire ou faciliter l'introduction de personnes étrangères à l'organisme, ni de marchandises destinées à être vendues au personnel ou aux stagiaires.

Article 13 :

Tenue et comportement :

Les stagiaires sont invités à se présenter à l'organisme en tenue décente et à avoir un comportement correct à l'égard de toute personne présente dans l'organisme.

Article 14 :

Information et affichage :

La circulation de l'information se fait par l'affichage sur les panneaux prévus à cet effet. La publicité commerciale, la propagande politique, syndicale ou religieuse sont interdites dans l'enceinte de l'organisme.

Article 15 :

Responsabilité de l'organisme en cas de vol ou endommagement de biens personnels des stagiaires :

L'organisme décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des objets personnels de toute nature déposés par les stagiaires dans son enceinte (salle de cours,

ateliers, locaux administratifs, parcs de stationnement, vestiaires ...).

Article 16 :

Sanction

Tout manquement du stagiaire à l'une des prescriptions du présent règlement intérieur pourra faire l'objet d'une sanction.

Constitue une sanction au sens de l'article R 6352-3 du Code du Travail toute mesure, autre que les observations verbales, prises par le responsable de l'organisme de formation de l'organisme de formation ou son représentant, à la suite d'un agissement du stagiaire considéré par lui comme fautif, que cette mesure soit de nature à affecter immédiatement ou non la présence de l'intéressé dans le stage ou à mettre en cause la continuité de la formation qu'il reçoit.

Selon la gravité du manquement constaté, la sanction pourra consister :

- Soit en un avertissement ;
- Soit en un blâme ou un rappel à l'ordre ;
- Soit en une mesure d'exclusion définitive (il est rappelé que dans la convention passée par l'organisme avec l'État ou la Région, des dispositions particulières sont définies en cas d'application des sanctions énoncées ci-dessus).

Les amendes ou autres sanctions pécuniaires sont interdites.

Le responsable de l'organisme de formation de l'organisme doit informer de la sanction prise :

- L'employeur, lorsque le stagiaire est un salarié bénéficiant d'un stage dans le cadre du plan de formation en entreprise ;
- L'employeur et l'organisme paritaire qui a pris à sa charge les dépenses de la formation, lorsque le stagiaire est un salarié bénéficiant d'un stage dans le cadre d'un congé de formation.

Article 17 :

Procédure disciplinaire

Les dispositions qui suivent constituent la reprise des articles R 6352-4 à R 6352-8 du Code du Travail.

Aucune sanction ne peut être infligée au stagiaire sans que celui-ci ait été informé au préalable des griefs retenus contre lui.

Lorsque le responsable de l'organisme de formation ou son représentant envisagent de prendre une sanction qui a une incidence, immédiate ou non, sur la présence d'un stagiaire dans une formation, il est procédé ainsi qu'il suit :

- Le responsable de l'organisme de formation ou son représentant convoque le stagiaire en lui indiquant l'objet de cette convocation.
- Celle-ci précise la date, l'heure et le lieu de l'entretien. Elle est écrite et est adressée par lettre recommandée ou remise à l'intéressé contre décharge.
- Au cours de l'entretien, le stagiaire peut se faire assister par une personne de son choix, stagiaire ou salarié de l'organisme de formation.

- La convocation mentionnée à l'alinéa précédent fait état de cette faculté. Le responsable de l'organisme de formation ou son représentant indique le motif de la sanction envisagée et recueille les explications du stagiaire. Dans le cas où une exclusion définitive du stage est envisagée et où il existe un conseil de perfectionnement, celui-ci est constitué en commission de discipline, où siègent les représentants des stagiaires.

- Il est saisi par le responsable de l'organisme de formation ou son représentant après l'entretien susvisé et formule un avis sur la mesure d'exclusion envisagée.

- Le stagiaire est avisé de cette saisine. Il est entendu sur sa demande par la commission de discipline. Il peut, dans ce cas, être assisté par une personne de son choix, stagiaire ou salarié de l'organisme. La commission de discipline transmet son avis au Directeur de l'organisme dans le délai d'un jour franc après sa réunion.

- La sanction ne peut intervenir moins d'un jour franc ni plus de quinze jours après l'entretien ou, le cas échéant, après la transmission de l'avis de la commission de discipline. Elle fait l'objet d'une décision écrite et motivée, notifiée au stagiaire sous la forme d'une lettre qui lui est remise contre décharge ou d'une lettre recommandée.

Lorsque l'agissement a donné lieu à une sanction immédiate (exclusion, mise à pied), aucune sanction définitive, relative à cet agissement ne peut être prise sans que le stagiaire ait été informé au préalable des griefs retenus contre lui et éventuellement que la procédure ci-dessus décrite ait été respectée.

Article 18 :

Représentation des stagiaires :

Dans les stages d'une durée supérieure à 200 heures, il est procédé simultanément à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au scrutin uninominal à deux tours, selon les modalités suivantes.

- Tous les stagiaires sont électeurs et éligibles. Le scrutin a lieu, pendant les heures de la formation, au plus tôt vingt heures et au plus tard quarante heures après le début du stage.
- Le responsable de l'organisme de formation a à sa charge l'organisation du scrutin, dont il assure le bon déroulement. Il adresse un procès-verbal de carence, transmis au préfet de région-territorialement compétent, lorsque la représentation des stagiaires ne peut être assurée.
- Les délégués sont élus pour la durée du stage. Leurs fonctions prennent fin lorsqu'ils cessent, pour quelque cause que ce soit, de participer au stage. Si le délégué titulaire et le délégué suppléant ont cessé leurs fonctions avant la fin du stage, il est procédé à une nouvelle élection.

Article 19 :

Rôle des délégués des stagiaires

Les délégués font toute suggestion pour améliorer le déroulement des stages et les conditions de vie des stagiaires dans l'organisme de formation. Ils présentent toutes les

réclamations individuelles ou collectives relatives à ces matières, aux conditions d'hygiène et de sécurité et à l'application du règlement intérieur. Ils ont qualité pour faire connaître au conseil de perfectionnement, lorsqu'il est prévu[1], les observations des stagiaires sur les questions relevant de la compétence de ce conseil.

Article 20 :

Entrée en application :

Le présent règlement intérieur entre en application à compter du :

Copie remise au stagiaire le (date) :

Nom, prénom et signature du stagiaire[2] :

[1] Un conseil de perfectionnement doit être constitué dès lors que l'organisme de formation passe avec l'État des conventions de formation.

[2] En effet, l'article L.6353-8 du Code du Travail précise que « *Le règlement intérieur applicable aux stagiaires [et autres documents obligatoires] font l'objet de documents remis au stagiaire avant son inscription définitive et tout règlement de frais* ». Au-delà de cette obligation légale, il est toujours préférable de s'assurer que chacun est bien informé dès l'entrée en stage de ses droits et de ses obligations.

